



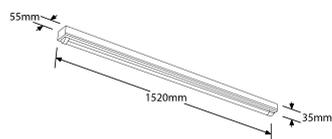
Description:

EcoT8™ Réglette T8 LED Standard Simple 1500mm 22W IP20

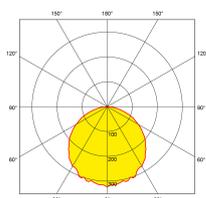
Les réglettes EcoT8™ ressemblent tellement aux réglettes fluorescentes T8 et T5 qu'il est presque impossible de les distinguer. Parfaites en rénovation ou dans les nouvelles constructions, elles ont été conçues spécifiquement pour imiter l'apparence des réglettes traditionnelles. Sans entretien et disponible en rangée simple ou double, avec ou sans réflecteur, elles permettent de profiter de tous les avantages de la technologie LED tout en conservant un style résolument rétro.

Code	Puissance	lm	Couleur	Faisceau	Type produit	Finition
EN-BT1522/40	22	2100	4000	120	Non gradable	Blanc

Schéma



Courbe polaire



Couleur



White

Caractéristiques & Avantages

- Corps en acier et diffuseur en polycarbonate haute qualité - Diffuseur anti-éblouissement avec distribution de lumière uniforme
- Parfaits pour la rénovation d'installations existantes ou comme alternative aux réglettes fluorescents T8 ou T5
- Version double disponible avec réflecteurs à ailettes pour réduire l'éblouissement
- Câblage traversant avec entrée de câble latérale et arrière
- Driver intégré fourni dans le luminaire
- Disponible en 1200mm, 1500mm et 1800mm
- Protection contre les surtensions de 1,5 kV
- Garantie 3 ans

Caractéristiques produit:

Technologie:	LED	Type de tension d'entrée:	220~240V AC
Facteur de puissance:	0.95	Fréquence:	50/60HZ
Courant d'appel:	15.2	Température min:	-55
Température max:	30°C	Réglage positionnel:	Fixe
Distribution lumineuse:	Direct	W (mm):	55
L (mm):	1520	H (mm):	35
Indice IP:	IP20	Indice IK:	IK05
Composition:	Polycarbonate,Acier	Composition de l'optique:	Polycarbonate
Culot:	Autre	SDCM:	6
Dépréciation lumineuse :	L70	Durée de vie à L70 (h) :	35000

Certificat:



Garantie:

Ce produit est garanti pendant 3 ans. Des garanties autres s'appliquent à certains produits comme indiqué dans la description ci-dessus. La garantie est valable à compter de la date de livraison et couvre tout défaut de conception, de matière ou de fabrication du produit, déclaré dans un délai d'1 mois la survenance du défaut. Elle ne s'applique pas en cas de mauvaise utilisation, installation ou manipulation du produit, si l'étiquette Q.C est détériorée ou en cas d'utilisation ou d'installation impropre à l'application prévue. Elle prévoit le remplacement du produit à titre gratuit, sous réserve de l'installation correcte de ce dernier et du retour ultérieur de l'unité défectueuse. Aurora n'accepte pas la responsabilité des coûts d'installation associés au remplacement de ce produit et se réserve le droit de modifier ses conditions de garantie ainsi que ses caractéristiques sans préavis.